



Processus de qualification des athlètes – Jeux du Québec 2021

Critères de base

- être membre d'un club affilié à Ski de fond Québec;
- avoir une licence de course SFQ associée à ce club affilié au Québec;
- avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an;
 - le lieu de résidence familiale principale détermine la région d'appartenance.

Critères de catégorie

- Athlète né.e de 2006 à 2008 qui aura 12 ans, 13 ans ou 14 ans au 31 décembre 2020 :
 - Les autres dénominations de catégorie, telles que M12, M13 et M14, ne constituent pas des catégories pour les Jeux du Québec.

Critères Espoir

- L'athlète doit être identifié Espoir en 2020-2021 pour pouvoir participer aux Jeux du Québec 2021. Pour obtenir cette identification, l'athlète doit rencontrer les critères détaillés au document [Critères d'identification des athlètes](#) disponible en ligne au www.skidefondquebec.ca, onglet Athlètes, Identification des athlètes;
 - La participation à deux courses régionales sanctionnées est requise.

Comment s'inscrire?

Pour participer aux courses sanctionnées, consulter le site internet www.skidefondquebec.ca, dans l'onglet Nouvelles ou l'onglet Événements/Jeux du Québec, contacter votre club affilié ou Ski de fond Québec pour connaître l'horaire et le lieu de la tenue des courses. L'inscription aux courses de qualification et de classement fait foi de participation, si l'athlète termine la course.

Qui représentera sa région?

Après le 14 février 2021 (date butoir pour la tenue des Jeux du Québec régionaux), les résultats des courses régionales sanctionnées seront compilés par Ski de fond Québec et les meilleur.e.s athlètes seront désigné.e.s pour chaque région qualifiée.

Pour chaque région, il y aura un contingent maximal de 12 athlètes, soit :

- 2 athlètes filles et 2 athlètes garçons de 12 ans (au 31 décembre 2020)*
- 2 athlètes filles et 2 athlètes garçons de 13 ans (au 31 décembre 2020)
- 2 athlètes filles et 2 athlètes garçons de 14 ans (au 31 décembre 2020)

*Un.e athlète de 11 ans au 31 décembre 2020 qui aura 12 ans entre le 1^{er} janvier 2021 et le début de la tenue de la finale des Jeux du Québec 2021 n'est pas admissible.

